

Modèle H-3 – Filières de santé et formations paramédicales – Diplôme d'État de docteur

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Autre(s) ministère(s) (le cas échéant)

ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (dénomination officielle)

DIPLOME D'ÉTAT DE DOCTEUR EN

Vu le Code de l'éducation et notamment son article L. 613-1 ;

Vu l'arrêté du accreditant l' (établissement)..... en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;

Vu les procès-verbaux du jury ;

Le diplôme d'État de **docteur en**,

est décerné à (Mme ou M.) (prénom, NOM patronymique) date de naissance leà ayant soutenu le jury constitué au sein de l'université

avec succès une thèse devant le

au titre de l'année universitaire,

pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Fait le

Signature du chef d'établissement
(ou des chefs d'établissement,
le cas échéant)Le recteur de la région académique,
Chancelier des universités

Numéro du diplôme